

Anaphore associative : dans quel sens « roule »-t-elle?

Georges Kleiber, Richard Patry et Nathan Ménard

Volume 22, numéro 2, 1993

Sociolinguistique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/602773ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/602773ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Kleiber, G., Patry, R. & Ménard, N. (1993). Anaphore associative : dans quel sens « roule »-t-elle? *Revue québécoise de linguistique*, 22(2), 139-162.
<https://doi.org/10.7202/602773ar>

Résumé de l'article

Parmi les différents problèmes que pose l'anaphore associative, il en est un qui a peu retenu l'attention des spécialistes jusqu'à maintenant. C'est celui de l'orientation du processus anaphorique. La présente étude aborde l'analyse de cette question et démontre à travers l'examen de phénomènes comme les enchaînements coréférentiels pronominaux et nominaux ou l'anaphore hypo/hyperonymique que l'orientation des relations associatives va du « tout » vers la « partie », peu importe l'ordre effectif des termes dans une énonciation donnée.

ANAPHORE ASSOCIATIVE: DANS QUEL SENS «ROULE»-T-ELLE?

Georges Kleiber

Richard Patry

Nathan Ménard

1. Introduction: le problème de l'orientation

Parmi les différents problèmes que pose l'anaphore associative¹, il en est un qui a peu retenu l'attention des spécialistes jusqu'à maintenant. C'est celui de l'orientation du processus anaphorique. La raison de cet oubli relatif réside dans un certain consensus quant à cette orientation. La quasi-totalité des exemples présentés pour illustrer le phénomène de l'anaphore associative fait en effet apparaître un ordre identique, qui mène d'un référent antécédent considéré comme «un tout» ou un ensemble au référent de l'expression anaphorique appréhendé comme «une partie» ou un ingrédient de l'antécédent. Les exemples suivants tirés des études publiées sur la question témoignent de cet état de fait²:

¹ Comme, entre autres, la question du type de l'expression anaphorique: peut-on avoir des SN démonstratifs ou des pronoms à côté des SN définis? voir Charolles (1990) et Kleiber (1990), celle du statut de l'association entre les référents des expressions reliées: faut-il un lien «stéréotypique» ou la seule liaison «discursive» suffit-elle? voir Charolles (1990) et Kleiber (à paraître a, b et c) et celle de la nature de la relation: de quel type de relation «d'ingrédience» s'agit-il? voir Fradin (1984) et Winston, Chaffin & Hermann (1987).

² Pour des raisons de commodité évidentes, la très grande majorité des exemples cités dans les études publiées impliquent des occurrences se trouvant dans des propositions adjacentes et ne mettant l'antécédent en relation qu'avec une seule de ses parties. Nous nous limiterons à l'examen de contextes semblables dans le cadre de la présente étude, mais il n'est cependant pas inutile de rappeler que le discours présente parfois des occurrences de relations plus complexes comme en témoigne l'exemple suivant: *«Le camion s'ébranla en diagonale le long de la route et Simoneau vit aussitôt qu'il était trop tard. Le choc fut si violent que sa nuque alla frapper contre l'un des montants de l'armature du dossier. Pendant quelques secondes il demeura immobile, la tête vidée, contemplant l'obscurité d'un oeil hagard. Le moteur ronronnait paisiblement, comme si de rien n'était, mais la cabine avait pris une forte inclinaison vers la gauche et, sous l'impact, la portière s'était ouverte.»*

Yves Beauchemin (1989) *Juliette Pomerleau*, Éditions Québec/Amérique, p. 18.

J'ai jeté un coup d'oeil dans la **pièce**. Le **plafond** était très haut.

Clark (1977)

Un de mes amis m'a énuméré les avantages de son **nouveau coupé sport**.
Le **moteur** est encore plus puissant et les **plaquettes de frein** ont été
renforcées.

Winkelmann (1978)

J'ai acheté un **stylo** hier. La **plume** est déjà cassée.

Azoulay (1978)

Le **livre** est précieux, parce que la **reliure** est bien faite.

Janssen (1980)

Il s'abrita sous un **vieux tilleul**. Le **tronc** était craquelé.

Fradin (1984)

Pierre visita un **village**. L'**église** était triste.

Corblin (1985, 1987)

Le conducteur arrêta le **bus**, lorsque les **passagers** se mirent à chanter *Aïda*.

Webber (1988)

Dans ces exemples, c'est à chaque fois la «partie» qui est analysée comme l'expression anaphorique et le «tout» qui en est l'antécédent:

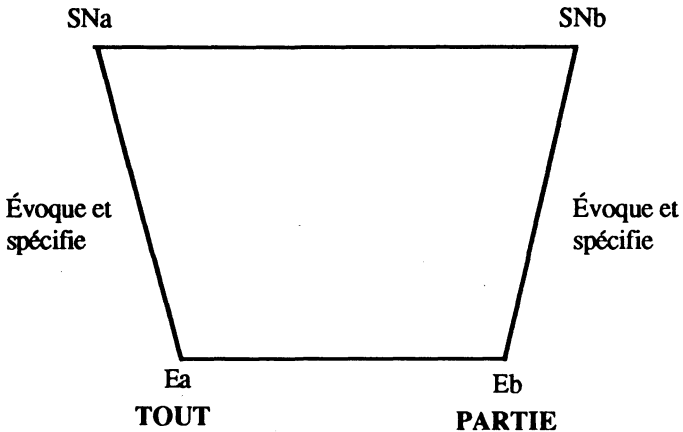
TOUT
(antécédent)

pièce
nouveau coupé sport
stylo

PARTIE
(expression anaphorique)

plafond
moteur et plaquettes de frein
plume

Si l'on accepte de définir l'anaphore associative comme une procédure anaphorique de référence indirecte, où un référent nouveau, comme celui de *le plafond*, est introduit dans le discours par l'intermédiaire d'un référent déjà introduit, en l'occurrence celui de *la pièce* dans l'exemple du plafond, cela signifie que c'est la «partie» qui répond au référent nouveau et le «tout» qui représente le référent qui sert à déterminer ce nouveau référent. On peut ainsi compléter le schéma proposé par Webber (1988) en marquant que l'entité Ea équivaut au «tout» ou à l'ensemble et l'entité Eb à la «partie» ou ingrédient de ce tout:



L'anaphore associative ne paraît ainsi rouler que dans un sens: du «tout» vers la «partie». En est-il toujours ainsi? La question mérite d'être posée, car même si on comprend sans peine pourquoi le «tout» peut servir à déterminer ou à localiser une «partie», on ne voit pas immédiatement pourquoi l'inverse ne serait pas possible: pourquoi une «partie» ne pourrait-elle servir à définir le «tout»? Si le référent de *pièce* peut conduire à celui de *plafond*, pourquoi celui de *plafond* ne saurait-il mener à celui de *pièce*? En somme, pourquoi le «tout» ne saurait-il être le référent de l'expression anaphorique et la «partie» celui du SN antécédent?

La question est d'autant plus pertinente que des énoncés qui infirment l'orientation anaphorique «tout» (antécédent) ---> «partie» (expression anaphorique) ne semblent pas difficiles à imaginer, comme en témoignent les exemples suivants empruntés à Azoulay (1978):

Le pied est abîmé, mais **la chaise** est toujours solide.

Le feuillage est touffu, mais **l'arbre** donnera quand même beaucoup de fruits.

La préface est courte, mais **le livre** est bref.

C'est aussi l'avis de Corblin (1985, 1987) qui fait remarquer à propos des couples: église/clocher, maison/toit et cheval/cavalier, que l'ordre des termes n'est pas fixé, puisqu'on a l'orientation inverse dans les enchaînements suivants:

Il voulait peindre **un clocher**, mais non l'église qui était laide.

Ils distinguèrent d'abord **un toit**, puis s'approchèrent de **la maison**.

Le cavalier se restaurait pendant que **le cheval** buvait.

Le pinceau allait et venait tandis que **le peintre** chantait.

D. Sperber pense également que le sens anaphorique peut emprunter la direction de la «partie» vers le «tout»³ et propose comme illustration des séquences telles que les suivantes:

Les archéologues découvrirent d'abord **une dent**. **Le squelette tout entier** ne fut dégagé que le lendemain.

Je n'ai vu qu'**un tableau**. Je n'ai pas eu le temps de voir **la collection**.

Il est donc nécessaire de voir de plus près ce qu'il en est réellement. Ce sera l'objectif de ce travail. Nous essaierons de montrer que, malgré les contre-exemples apparents avancés dans les études discutées précédemment, l'anaphore associative est bien une procédure référentielle orientée du «tout» vers la «partie».

2. Orientation anaphorique générale et anaphore hypo/hyperonymique

Une des raisons qui font douter de l'orientation unique du «tout» vers la «partie» est d'ordre cognitif: l'enchaînement inverse «partie» ---> «tout» ne provoque apparemment pas de difficulté particulière d'interprétation. Je puis tout aussi bien comprendre que *la pièce* renvoie à *la pièce du plafond* que je viens d'évoquer que *le plafond* réfère au *plafond de la pièce* qui vient d'être mentionnée. Du point de vue de la compréhension, rien ne s'oppose donc à ce que l'anaphore associative roule dans les deux sens. Cependant, pour légitime et nécessaire qu'il soit, ce constat ne peut se transformer en argument. En matière d'anaphore, la compréhension ou l'accessibilité au référent, contrairement à ce qui est souvent affirmé, ne suffit pas.

Même si on peut interpréter sans trop de difficulté un enchaînement tel que: *Il neige et elle tient*», cf. Reichler-Béguelin (1988, p. 21), parce que la présence de

³ Communication orale au colloque de Metz, Lexique et inférences (novembre 1991).

il neige garantit une interprétation pronominale appropriée, l'emploi d'un pronom ne nous semble pas autorisé dans un tel contexte. Le problème est identique pour l'emploi d'un démonstratif en site associatif: **Il s'abrita sous un vieux tilleul. Ce tronc était craquelé.* Aucune donnée interprétative ne s'y oppose, puisqu'on peut comprendre facilement que *le tronc* dont il s'agit est celui du *tilleul* dont on vient de parler. L'emploi du démonstratif semble pourtant exclu d'un tel site et, partant, l'accessibilité au référent n'est pas synonyme d'emploi anaphorique possible pour telle ou telle expression.

Elle ne peut décider non plus de l'ordre anaphorique. Et on évoquera ici le cas de l'anaphore coréférentielle hypo/hyperonymique, qui connaît elle aussi une orientation unique, alors qu'aucun obstacle interprétatif ne s'oppose à l'orientation inverse. L'enchaînement coréférentiel se fait toujours dans le sens de l'hyponyme vers l'hyperonyme et n'emprunte pas le sens inverse: *Paul a adopté un chat. L'animal/Cet animal est très malpropre.* vs **Paul a adopté un animal. Le chat/Ce chat est très malpropre.*⁴. Un tel ordre qui fait de l'hyponyme l'antécédent et de l'hyperonyme l'expression anaphorique ne saurait uniquement s'expliquer par un problème de compréhension. Le fait d'avoir introduit un animal particulier rend en effet disponible un référent pour une expression définie telle que *le chat* ou *ce chat*. Il n'y a donc par conséquent aucun obstacle à l'interprétation coréférentielle d'un enchaînement hyper/hyponymique *un animal* ---> *Le/ce chat*. Si malgré tout une telle orientation n'est guère permise, c'est qu'il y a d'autres raisons qui empêchent de l'établir. Quelles sont-elles? On peut avancer un argument «logique» en faisant remarquer que l'ordre hyponymique ---> hyperonymique correspond au sens de l'implication⁵ qui relie *X est un chat* et *X est un animal*. C'est bien *X est un chat* qui implique *X est un animal* et non l'inverse. L'argument n'est toutefois pas totalement satisfaisant. Il n'y a pas de contradiction logique à passer d'un animal en général à un chat (cf. *Cet animal est un chat*). Il y a par contre une «contravention informative» à procéder anaphoriquement de cette façon, qui, précisément, découle de l'absence d'un lien inférentiel orienté correspondant à la proposition *un animal* ---> *un chat*. Elle tient à une contrainte de la procédure anaphorique en général qui se trouve ignorée dans la plupart des présentations qui en sont faites. Celles-ci mettent avant tout l'accent, ce qui est tout à fait normal, sur la

⁴ Pour une position contraire concernant les enchaînements avec le démonstratif, voir Corblin (1987, pp. 210 et 212) qui propose les séquences: *«Il y avait sur la table un livre. Ce roman...» «Un animal courait. Ce chien...»*

⁵ Pour plus de détails, voir Patry & Ménard (1985), Cruse (1986) et Kleiber & Tamba-Meczc (1990).

disponibilité dans le cotexte (antécédent ou conséquent) ou sur l'accessibilité du référent de l'expression anaphorique. Il faut que le référent de l'expression anaphorique soit, d'une façon ou d'une autre, directe ou indirecte, présent dans le co(n)texte⁶, de telle sorte que le pontage référentiel qu'exige l'interprétation de toute expression anaphorique⁷ puisse être inféré.

Mais cela ne suffit pas. Il faut encore, et c'est là le point généralement oublié dans les travaux portant sur l'anaphore⁸, que l'information apportée par l'expression anaphorique elle-même, c'est-à-dire les traits descriptifs qu'elle donne du référent, soit aussi accessible ou disponible dans la mention antérieure. C'est dire en somme que l'expression anaphorique ne peut installer une information sur le référent qui ne se trouverait pas déjà installée par l'expression antécédent.

Il y a ainsi une double «accessibilité» ou «disponibilité» exigée en matière d'anaphore qui se trouve mise en relief dans les séquences déviantes suivantes: **Paul est allé voir un avocat. Cet avocat de 35 ans est très réputé. *Un ministre est arrivé hier à Pfaffenheim. Elle était accompagnée de son mari.* Dans les deux cas, la première condition est remplie: il y a un référent approprié disponible. C'est ce qui explique que l'interprétation peut se faire. La première phrase présente dans les deux cas une candidature acceptable comme référent de l'expression anaphorique: *Cet avocat de 35 ans* et *elle*. Je puis aussi bien comprendre que *Cet avocat de 35 ans* est celui qu'est allé voir Paul et que *le ministre* qui est arrivé hier à Pfaffenheim étant une femme, c'est lui (ou plutôt c'est... elle!) qui était accompagné(e) de son mari. Si l'enchaînement paraît malgré tout inapproprié, c'est à cause de la deuxième contrainte, qui ne se trouve pas satisfaite ici. L'information apportée par l'expansion *de 35 ans* du SN *Cet avocat de 35 ans* comme celle que véhicule le genre féminin du pronom *Elle* n'est pas inférable de la mention antérieure *un avocat* et *Un ministre*. Nous ne disposons d'aucune relation inférentielle permettant de tirer des seuls énoncés *Paul est allé voir un avocat* et *Un*

⁶ Ou dans la mémoire discursive si l'on opte pour le modèle mémoriel de l'anaphore, voir Wiederspiel (1989) et Kleiber (1991).

⁷ Voir Clark (1977) et Kleiber (à paraître a).

⁸ Sauf par A. Berrendonner dont la définition de l'anaphore formulée en 1983 implique un telle contrainte: «Il me semble ainsi que le plus souvent l'anaphore se ramène pour l'essentiel à un simple passage à l'hyperonyme (c'est en cela qu'on peut y voir, par rapport à la répétition intégrale, un procédé d'économie): après avoir énoncé littéralement une proposition particulière *p* et avoir intégré à la mémoire ses diverses implications, on peut se contenter, pour faire allusion à *p*, de citer l'une ou l'autre de ses inférences, qui lui tiendra lieu de substitut économique, parce qu'elle fonctionnera au décodage comme l'instruction d'avoir à rechercher *p*» (p. 236).

ministre est arrivé hier à Pfaffenheim l'information nouvelle présentée par les expressions anaphoriques.

Une précision s'impose sur ce qu'il faut entendre par «information nouvelle non inférable du contexte». Notre présentation pourrait en effet faire croire qu'une expression anaphorique ne peut apporter une information que ne connaît pas encore l'interlocuteur. Cela est évidemment faux comme le démontrent les enchaînements suivants: *Paul est allé voir l'avocat qui habite dans la vieille ville. Cet avocat de 35 ans est très réputé.*⁹ *Le ministre de la coopération franco-qubécoise est arrivé hier à Pfaffenheim. Elle était accompagnée de son mari.*¹⁰

Dans des exemples de ce type, l'interlocuteur n'est pas obligé de savoir à l'avance que l'avocat qui habite la vieille ville est un avocat de 35 ans et que le ministre de la coopération franco-qubécoise est une femme. Il peut fort bien l'apprendre – et il en va ainsi avec le premier exemple – par l'expression anaphorique elle-même. Pourquoi accepte-t-il de telles séquences anaphoriques, alors que les séquences correspondantes avec l'indéfini sont, comme nous l'avons vu, inappropriées?

La différence réside dans la présentation du référent de l'expression antécédent. Quand il est présenté au moyen d'une expression définie – ou terme singulier tel que nom propre, description définie, description démonstrative, etc., il apparaît comme un référent connu autrement que par sa seule appartenance à une classe de N, de telle sorte que l'information – nouvelle ou non pour l'interlocuteur – peut être acceptée comme étant en somme une information disponible ou inférable à partir de la présentation définie – ou particulière – faite du référent. Si, au contraire, il s'agit d'un antécédent indéfini, comme dans le cas de *un avocat* et de *un ministre*, la seule connaissance que nous en ayons est le fait de son appartenance à la classe des N. Les seules inférences auxquelles donne lieu une telle présentation sont alors celles qui sont liées à son appartenance à la classe des avocats ou des ministres, c'est-à-dire

⁹ Et comme le démontre également, entre autres, la possibilité de reprise d'un référent par un nom de qualité introduisant une caractéristique non prévisible du référent comme dans l'exemple suivant: «Yvan Benoit a la partie facile avec le personnage d'Antoine, qu'il livre de manière un peu caricaturale cependant. Ce snob maladivement jaloux...», cf. Le Devoir (23 juillet 1991).

¹⁰ Ce type d'enchaînement coréférentiel coïncide avec certaines formes de syllepses et se rencontre fréquemment tant dans les textes littéraires que dans les usages plus quotidiens du langage: «On a visité l'écurie, mais on avait pas le droit de les toucher», «À la cantine, elles se sont plaintes qu'il fallait gratter le four», cf. Charolles (1990).

à la connaissance, comme nous le verrons ci-dessous à propos d'un autre problème, que nous avons d'un N par défaut.

La différence entre les séquences à l'indéfini et celle au défini est donc liée à la différence de connaissances associées à une expression définie et à une expression indéfinie, c'est-à-dire à la différence entre les implications auxquelles donne lieu une expression définie telle que *L'avocat* et une expression indéfinie telle que *un avoca*¹¹. Même si l'information apportée par l'expression anaphorique peut être nouvelle pour l'interlocuteur, celui-ci ne l'accepte, c'est-à-dire ne trouve l'enchaînement anaphorique bien constitué, que si la présentation du référent de l'antécédent peut l'impliquer. On peut donc maintenir la contrainte de la «disponibilité» ou de «l'accessibilité» des informations qui pèse sur une expression anaphorique et dire que le discours ne peut, par le seul truchement de la présomption de cohérence, imposer une relation coréférentielle entre une expression anaphorique comportant des informations sur l'antécédent non données ou présentées comme non disponibles par l'antécédent. Ainsi, des exemples comme les suivants nous semblent s'expliquer par des connaissances de «scripts» ou de «scénarios» et n'impliquer aucun lien anaphorique:

Il s'approcha du four. La chaleur devenait intense.

Souviens-toi de nos vacances: cette mer, ce sable, ce ciel. (anaphore
métonymique) Wilmet (1986)

Dans les exemples de ce type, le discours ne peut générer par la seule expression anaphorique «la» propriété véhiculée par «cette» propriété. Il faut d'une manière ou d'une autre que celle-ci soit déjà établie, ou qu'elle puisse du moins s'interpréter comme étant déjà établie par la mention antérieure du référent¹².

L'orientation obligatoire d'une anaphore hypo/hyperonymique ne fait ainsi qu'obéir à l'ordre plus général qui gouverne le mécanisme anaphorique, et si un

¹¹ Nous retrouverons ce problème ci-dessous. Il y a également des répercussions considérables sur ce qui se trouve exprimé dans la phrase-hôte de l'expression anaphorique. C'est ainsi que le pronom personnel ne peut s'employer après un antécédent indéfini si la situation relatée dans la phrase où il apparaît ne continue pas celle qui a servi à introduire le référent de l'antécédent indéfini: *«Pussy/le chat du voisin a griffé Sophie. Il est pourtant gentil»* **«Un chat a griffé Sophie. Il est pourtant gentil.»*, cf. Kleiber (à paraître d).

¹² Cela vaut aussi pour les anaphores associatives et justifie ainsi l'existence d'une relation stéréotypique entre les types de référents impliqués. Pour un avis contraire, voir Charolles (1990, p. 133) qui défend l'idée que le discours peut instaurer des «relations inédites, conjoncturelles, qui peuvent n'avoir qu'une validité occasionnelle, mais dont la reconnaissance s'impose au récepteur du fait de la présomption de la cohérence qui préside à son interprétation».

enchaînement du type *hyperonyme* ---> *hyponyme* tel que celui de: **Paul a adopté un animal. Le chat/Ce chat est très malpropre.* apparaît mal formé, c'est parce que l'expression définie *Le chat/ce chat* présente une information sur le référent – à savoir que l'animal que Paul a adopté est un chat – non disponible ou non inférable de l'antécédent. L'interlocuteur, dans ce cas, peut avoir l'impression légitime d'une sorte de coup de force ou d'une maladresse de la part du locuteur¹³. Si de tels emplois, que Reichler-Béguelin (1988, p. 40) nomme «rappels par hyponyme», surviennent, ils répondent généralement à une intention rhétorique, comme dans un exemple cité par cette auteure:

Tout à coup, elle entendit un croassement aigu suivi d'un cri perçant. Elle vit alors un énorme oiseau qui tournoyait au-dessus d'elle et qui croassa à nouveau en passant sur sa tête. – Pierre, appelle-t-elle, regarde l'énorme oiseau de proie! Pierre se leva et ils suivirent attentivement les évolutions de l'aigle qui finalement disparut derrière les rochers gris.

Reichler-Béguelin (1988, p. 40)

Ce type d'emploi s'explique, pensons-nous, par la polyphonie. L'auteur fait agir le personnage comme s'il n'avait pas reconnu de quel type d'oiseau il s'agissait, alors que lui, l'auteur, sait bien qu'il s'agira d'un aigle.

Notre détour par l'anaphore en général et l'anaphore hypo/hyperonymique en particulier n'a pas été inutile, même s'il a pu sembler nous éloigner du problème de l'ordre dans l'anaphore associative.

Outre qu'il a montré que l'argument de la compréhension ne suffisait pas à justifier telle ou telle orientation anaphorique, il a en effet mis en relief un des principes généraux qui régissent le fonctionnement anaphorique et qui influent sur le sens dans lequel s'opère le processus: l'impossibilité d'avoir une expression anaphorique qui apporte des informations sur le référent non disponibles ou non inférables de l'expression-source antérieure¹⁴. Finalement, ce détour a également fait ressortir l'influence décisive de la détermination définie ou non définie de l'antécédent.

¹³ Relativement à cette question, voir particulièrement Patry & Ménard (1992).

¹⁴ Cette contrainte, bien sûr, mérite aussi d'être expliquée. On peut invoquer des raisons d'économie comme Berrendonner (1983, note 8). On peut aussi invoquer Grice et la maxime de quantité ou encore le principe de pertinence de Sperber et Wilson.

Ce double résultat va nous permettre d'éclairer le débat sur l'ordre en site associatif. Nous commencerons par le deuxième, celui qui a trait à la détermination, pour régler d'abord la question d'un certain type d'enchaînement associatif présentant l'ordre «partie-tout».

3. L'ordre inverse: partie-tout

Dans des séquences comme les suivantes, c'est indiscutablement la partie qui précède le tout:

Les pneus étaient trop lisses. **La voiture** a dérapé.

J'ai tordu **la plume**, mais **le stylo** marche toujours.

La préface était alléchante. Albert acheta **le livre**.

La porte était ouverte. Sophie entra dans **la maison**.

On ne peut néanmoins tirer parti de tels enchaînements pour postuler une orientation anaphorique de la «partie» vers le «tout». L'ordre seul ne suffit pas pour faire de la «partie» l'antécédent et du «tout» l'expression anaphorique. Toutes ces séquences, c'est l'hypothèse que nous défendrons, continuent en fait de suivre le sens anaphorique *tout* ---> *partie* et si l'on veut marquer la différence d'ordre linéaire, on peut parler ici de «cataphore associative».

On montrera en premier lieu que dans ces séquences, le défini est indispensable pour la «partie». La présence d'un indéfini entraîne en effet soit des enchaînements inappropriés, soit une interprétation du type un des N qui conserve à N son caractère défini.

Des pneus étaient trop lisses. **La voiture** a dérapé.

J'ai tordu **une plume**, mais **le stylo** marche toujours.

Une préface était alléchante. Albert acheta **le livre**.

Une porte était ouverte. Sophie entra dans **la maison**.

Or, ce fait est décisif, parce ce que, comme il a été montré ailleurs, cf. Kleiber (à paraître c), seule la possibilité d'avoir un antécédent indéfini est le garant d'une détermination associative du SN défini subséquent par l'antécédent. En effet, si celui-ci est déjà défini, c'est-à-dire accessible ou connu par d'autres informations que

celles fournies par le type de référent – ou de N – dont il est une occurrence, la situation du référent de l'expression anaphorique n'est plus la même que lorsque l'antécédent est indéfini. Un antécédent à l'indéfini garantit que l'identification anaphorique ne se fait que par le type du référent dénoté par l'antécédent puisque la seule information apportée en dehors du prédicat introducteur est que l'entité en question est membre de la classe des N. Avec un antécédent défini, par contre, la connaissance particulière du référent ouvre, comme nous l'avons déjà vu ci-dessus, la possibilité d'une connaissance similaire des ou de certains éléments qui le composent, donc d'une définitude des expressions qui renvoient à ces éléments. On rappellera à cet égard, cf. Kleiber (à paraître c), l'opposition entre: ?*Nous entrâmes dans un village. Le grand magasin était fermé.* et sa version définie: *Nous entrâmes dans le village. Le grand magasin était fermé.* Cette dernière paraît plus appropriée que la séquence avec un antécédent indéfini, parce qu'il est possible de concevoir que la connaissance *dans le village en question il y a un grand magasin* soit présumée ou présentée comme acquise à partir de la connaissance du village lui-même. Pour que les SN *les pneus, la plume, la préface*, etc., puissent être considérés comme les véritables agents de la détermination des SN définis subséquents correspondant au «tout», il faudrait donc, comme le peuvent effectivement les SN dénotant le «tout», qu'ils puissent apparaître à l'indéfini. Or, si l'on a bien des exemples comme les suivants:

Une voiture a dérapé. Les pneus étaient lisses.

Sophie est entrée dans une maison. La porte était ouverte.

On n'a pas, nous venons de le voir, des enchaînements similaires avec la «partie» à l'indéfini. Ce recours à l'indéfini permet d'ores et déjà de régler le sort des séquences inverses de Azoulay (1978) et celui de deux des contre-exemples de Corblin (1987), ceux où la «partie» placée en premier se trouve définie. Le passage à l'indéfini rend en effet les enchaînements inappropriés:

Le feuillage est touffu, mais l'arbre donnera quand même beaucoup de fruits.

La préface est courte, mais le livre est bref.

Le cavalier se restaurait, pendant que le cheval buvait.

Le pinceau allait et venait tandis que le peintre chantait.

?**Un feuillage est touffu, mais l'arbre donnera quand même beaucoup de fruits.**

?Une **préface** est courte, mais le **livre** est bref.

?Un **cavalier** se restaurait, pendant que le **cheval** buvait.

?Un **pinceau** allait et venait, tandis que le **peintre** chantait.

Un premier résultat est donc acquis en ce qui concerne les séquences où la «partie» définie précède le «tout»: ce n'est pas l'introduction de la partie qui est à l'origine de la définitude du «tout».

Il faut, en conséquence, montrer à présent que c'est toujours le «tout» qui, dans ce type d'enchaînement, reste l'expression qui détermine la «partie», ou, dit autrement, que c'est toujours la «partie» qui représente l'expression anaphorique.

Le fait que la «partie» ne puisse se mettre à l'indéfini est un indice fort pour son statut d'expression anaphorique, mais il n'est dans ce cas pas décisif, parce qu'il s'applique aussi au «tout». Ce tout, phénomène que nous aurons à expliquer, ne peut en effet apparaître à l'indéfini lorsqu'il figure dans la seconde phrase de ce type d'enchaînement:

?Les **pneus** étaient trop lisses. Une **voiture** a dérapé.

?J'ai tordu la **plume**, mais un **stylo** marche toujours.

?La **préface** était alléchante. Albert a acheté un **livre**.

?La **porte** était ouverte. Sophie pénétra dans une **maison**.

Plus probante encore apparaît la possibilité d'inverser l'ordre partie-tout comme le démontrent les exemples suivants:

La **voiture** a dérapé. Les **pneus** étaient trop lisses.

Le **stylo** marche toujours, mais la **plume** est tordu.

Albert a acheté le **livre**. La **préface** était alléchante.

Sophie pénétra dans la **maison**. La **porte** était ouverte.

Le changement d'ordre n'entraîne en effet pas de changement dans l'interprétation de la dépendance interprétative. Que la «partie» soit placée avant ou après le «tout», elle est dans le même rapport interprétatif vis-à-vis de ce dernier. C'est elle qui se trouve déterminée par le «tout» et non l'inverse. Ainsi, le SN *les*

pneus» se trouve saturé par la voiture aussi bien dans la séquence *La voiture a dérapé. Les pneus étaient lisses.* que dans la séquence *Les pneus étaient lisses. La voiture a dérapé.* Que le SN correspondant au «tout» ne soit pas déterminé par la «partie», même lorsqu'il apparaît après celle-ci, est aussi démontré par la possibilité de poser la question *Quel N?* si l'identification du référent dénoté n'est pas acquise: *Les pneus étaient trop lisses. La voiture a dérapé. – Quelle voiture?* Une telle interrogation n'est pas de mise à propos de la partie: *Les pneus étaient trop lisses. La voiture a dérapé – Quels pneus?* précisément parce qu'elle se trouve définie par le SN correspondant au «tout».

On mentionnera enfin un dernier fait, révélateur du statut anaphorique de la «partie» placée en tête. Il a été montré ailleurs, cf. Kleiber (à paraître c), que l'ajout d'un modificateur à l'expression anaphorique avait des répercussions sur le bon fonctionnement d'une anaphore associative. L'ajout de *jaune à plafond* rend ainsi l'association *pièce/plafond* moins satisfaisante:

J'ai jeté un coup d'oeil dans *une pièce. Le plafond* était très haut.

?J'ai jeté un coup d'oeil dans *une pièce. Le plafond jaune* était très haut.

?J'ai jeté un coup d'oeil dans *une pièce. Le plafond qui menaçait de s'écrouler à tout moment* était très haut¹⁵

Il est significatif de constater que le même phénomène peut se produire avec les SN dénotant la «partie» lorsqu'ils sont placés en tête. On observe en effet que face à des exemples du type: *Les pneus étaient trop lisses. La voiture a dérapé.*, l'enchaînement: *Les pneus à flancs blancs étaient trop lisses. La voiture a dérapé.* n'est plus aussi approprié. Le caractère anaphorique de la «partie» se manifeste dans la production d'une interprétation qui justifie l'expansion à *flancs blancs* et qui est jugée contraire à nos connaissances sur les voitures, à savoir qu'une voiture a différents types de pneus, dont des pneus à flancs blancs.

Il nous reste à expliquer une contrainte signalée ci-dessus? Pourquoi, alors que l'ordre «tout-partie» autorise un «tout» indéfini, faut-il que le «tout» soit défini lorsque l'ordre est inversé.

¹⁵ En fait, cette séquence n'est pleinement acceptable que si la relative est non restrictive, c'est-à-dire en apposition, et ne modifiant pas le SN «le plafond»: «J'ai jeté un coup d'oeil dans une pièce. Le plafond, qui menaçait de s'écrouler à tout moment, était très haut.»

Une voiture a dérapé. Les pneus étaient trop lisses.

?Les pneus étaient trop lisses. Une voiture a dérapé¹⁶.

Sophie pénétra dans une maison. La porte était ouverte.

?La porte était ouverte. Sophie pénétra dans une maison.

L'emploi d'un indéfini pour le «tout» placé en seconde position, non seulement bloque une interprétation associative, mais conduit même à une disjonction référentielle. Le «tout» n'apparaît plus comme étant le «tout» de la «partie» placée en tête.

À quoi cela tient-il? À la même raison qu'à celle qui fait qu'un indéfini *un N* ne peut être normalement repris par un indéfini *Un N*. En tant que SN de «partie» et SN spécifique dans *Les pneus étaient trop lisses*, le SN *les pneus* dénote une «partie» d'un «tout», en l'occurrence ici *une voiture*, qui ne peut être également que spécifique. Du coup, même s'il ne s'agit pas d'une voiture déjà définie par ailleurs – dans l'interprétation *les pneus de la voiture* –, situation qui exclut par avance une reprise indéfinie, mais d'une voiture particulière indéfinie – dans l'interprétation *les pneus d'une voiture*¹⁷ –, l'emploi d'un indéfini se trouve ensuite mis hors jeu, pour les mêmes raisons qui l'excluent dans un enchaînement tel que: **Les pneus d'une voiture 1... Une voiture 1*.

La nécessité d'avoir un déterminant défini lorsque le «tout» est placé après la «partie» n'est ainsi pas à porter au crédit d'un changement d'orientation anaphorique et ne saurait remettre en cause notre analyse des séquences d'ordre «partie-tout» telles que *Les pneus étaient lisses. La voiture a dérapé*. Le point important dégagé par cette analyse est l'impossibilité d'avoir en tête le SN de la «partie» à l'indéfini. Les exemples au défini ne sont pas des arguments pertinents pour postuler un sens anaphorique qui mène de la «partie» vers le «tout».

¹⁶ On peut évidemment avoir, sans disjonction référentielle, la première phrase comme titre d'un article d'un journal et trouver ensuite dans la narration de l'événement rapporté le SN indéfini *une voiture* comme introducteur du référent.

¹⁷ Pour l'interprétation de ce type de syntagme, voir la remarquable mise au point de Danjou-Flaux (1992).

4. Il y a «parties» et «parties»

Comme la preuve d'une telle orientation devrait s'appuyer sur des enchaînements du type *Un N «partie» — Le N «tout»*, – ce n'est que ce cas, on s'en souvient, qui offre la garantie que le «tout» soit véritablement défini par la «partie» – et que, on s'en souvient aussi, un des principes qui régulent le processus anaphorique est que l'information véhiculée par l'expression anaphorique doit être disponible ou donnée comme inférable à partir de l'expression antécédent –, on comprend un peu mieux pourquoi un grand nombre d'anaphores associatives ne se prêtent pas à la réversibilité déterminative.

Qu'exige en effet la conjonction ainsi mise en relief? Que l'expression antécédent de l'anaphore associative puisse se mettre à l'indéfini et soit telle qu'elle présente déjà d'une manière ou d'une autre les informations associées à l'expression anaphorique. Comme celle-ci introduit un référent nouveau, cela signifie que ce dernier doive pouvoir être inféré ou être présenté comme pouvant être inféré de l'expression antécédent à l'indéfini.

C'est là que le statut indéfini de l'antécédent s'avère primordial à la fois pour l'orientation anaphorique et pour la nature du lien associatif. L'indéfinitude du SN antécédent a pour conséquence une introduction stéréotypique ou prototypique de son référent, puisque, on le rappelle, la seule information apportée en dehors du prédicat de la phrase dans laquelle il apparaît, est que le référent en question est membre de la classe des N. Il ne se trouve individualisé ou différencié des autres occurrences de N par aucune propriété qu'il aurait en particulier, mis à part, s'il s'agit d'un emploi spécifique, son ancrage spatio-temporel (cf. *J'ai acheté pour un stylo dans j'ai acheté un stylo, mais j'ai déjà tordu la plume*). Il ne se trouve défini du coup par aucune propriété inhérente en propre, mais uniquement par les propriétés formant le stéréotype ou prototype de la catégorie. Son indéfinitude en fait ainsi un membre type par défaut.

Une conséquence immédiate de cette caractéristique consiste en le fait que le référent associatif qu'il détermine ne peut sortir de la portée de cette présentation prototypique. De là provient la nécessité d'un pont associatif stéréotypique entre l'antécédent et l'expression anaphorique, cf. Kleiber (à paraître b et c). Une deuxième conséquence, qui est ici relative à l'orientation, consiste en le fait que pour qu'une «partie» ou un «tout» puisse occuper la place anaphorique, il faut que cette «partie» ou ce «tout» apparaisse comme étant une «partie» ou un «tout» nécessaire ou

stéréotypique inférable ou contenu dans le stéréotype du «tout» ou de la partie antécédent. D'avance alors, on peut prédire que le «tout» aura plus de chances d'être l'antécédent que l'inverse, tout simplement parce que s'il se définit effectivement par les ingrédients nécessaires ou stéréotypiques qui le composent, ces ingrédients ne se définissent pas forcément comme ayant un «tout» stéréotypique défini. Il y a une asymétrie définitoire, apparemment tout à fait naturelle, qui fait qu'une entité, quelle qu'elle soit, peut toujours être considérée comme un «tout», mais n'apparaît comme «partie» que si elle est donnée explicitement comme «partie» ou si conceptuellement déjà elle se définit comme étant une «partie» de quelque chose. Le constat est simple. La plupart des entités se trouvent définies ou représentées par rapport à leur constituants, c'est-à-dire qu'elles sont appréhendées comme des «touts», et ne sont du coup pas envisagées définitoirement ou stéréotypiquement comme étant des «parties de», même si elle peuvent se localiser dans des ensembles plus grands et donc être des ingrédients de «touts» plus grands. La raison en est vraisemblablement leur autonomie. Leur mode d'existence n'est pas tributaire des totalités dans lesquelles elles peuvent être incluses. En bref, ce ne sont pas des inaliénables.

Prenons en illustration les entités *village/église* que l'on retrouve souvent unis dans les exemples d'anaphore associative, comme par exemple dans: *Paul est entré dans un village. L'église était située sur une hauteur*. Si la représentation ou définition¹⁸ de l'entité dénotée par *village* comprend ou se fait prioritairement par les parties qui constituent un *village* et donc peut englober l'entité *église* comme ingrédient, celle d'*église* par contre ne s'établit pas comme ingrédient de *village*, mais se fera également par rapport à ses propres ingrédients. La reconnaissance d'une église comme église ne repose pas sur sa reconnaissance comme partie d'un village. Partant, si l'orientation anaphorique en site associatif peut aller effectivement de *village* vers *église*, on comprend pourquoi elle ne peut aller d'*église* à *village*: ?*Paul aperçut une église. Le village était calme* – dans l'interprétation *le village de l'église que Paul aperçoit* –.

La représentation prototypique d'*église* donnant une *église* comme un «tout» composé d'ingrédients de différentes sortes et non comme la «partie» d'un village, le village ne peut apparaître comme un «tout» inférable ou disponible dans le contenu d'*église*. Dans *église*, il n'y a pas l'indication qu'il s'agit de la «partie» d'un «tout». La seule orientation associative qu'autorise en conséquence *église* est celle qui, la

¹⁸ Nous ne prenons évidemment pas parti sur le problème de savoir ce qu'il faut entendre par définition ou représentation.

prenant comme un «tout», conduit vers ses propres ingrédients: *Nous découvrîmes une église. Le clocher était recouvert d'ardoises brillantes.*

Le même raisonnement se laisse appliquer à un autre exemple classique de la littérature sur l'anaphore associative, celui du *pique-nique* et de la *bière*:

Paul et Marie ont invité leurs amis à un **pique-nique** au bord de la mer. C'était magnifiquement, à part la **bière** qui était trop chaude.

Paul a bu une **bière**. Le **pique-nique** était agréable.

Ces deux exemples, et particulièrement le deuxième, permettent de voir pourquoi *bière* ne peut servir de déclencheur à une anaphore associative de *pique-nique*, alors que l'inverse ne fait pas difficulté.

Pour les anaphores associatives, le bilan est clair: les seules qui puissent prétendre a priori à une orientation inversée «partie-tout» sont des inaliénables, c'est-à-dire celles dont l'expression de la «partie» implique définitoirement le «tout» ou se définit conceptuellement par rapport au «tout»¹⁹. Pour toutes les autres, toutes celles donc où le «tout» n'est pas inférable de la «partie» comme un «tout», la question d'une éventuelle détermination du «tout» par la «partie» ne se pose même pas, parce que la «partie» ou l'ingrédient en question ne se définit pas comme étant une «partie» du «tout».

Le champ des candidats potentiels à une inversion déterminative «partie-tout» se trouve du coup singulièrement restreint. Non seulement les associations du type *village/église* ou *pique-nique/bière* se trouvent écartées, comme nous venons de le voir, mais également celles où l'expression anaphorique est un argument ou un rôle, cf. Clark (1977), de l'action ou de l'événement dénoté par l'antécédent:

Paul a été assassiné. Le meurtrier n'a pas été retrouvé.

Paul se coupa du pain et rangea le couteau.

On peut avoir certes, pour le deuxième enchaînement la séquence inverse: *Paul se prit un couteau et se coupa du pain.*, mais nul ne songera à y voir un cas

¹⁹ En français, ce que l'on considère généralement comme les inaliénables sont souvent introduits dans le discours par des possessifs, donc dans des enchaînements non associatifs, comme dans l'exemple suivant: *«La baronne était folle de peur. Son beau visage charbonneux cédait la place à une pancarte mauve: «Fin de la première partie».»*,

Jean-Paul Sartre (1964) *Les mots*, Paris, Éditions Gallimard, p. 98

d'anaphore associative où *se coupa du pain* serait une expression anaphorique dont l'événement dénoté se trouve défini ou déterminé par l'instrument antécédent. Dans le premier cas, la séquence: ?*Les policiers ont arrêté un meurtrier. Paul a été assassiné.* Cette dernière ne relie même plus l'assassinat de la deuxième phrase au meurtrier arrêté de la première, ce que confirme l'enchaînement suivant, qui est mal formé: ?*Les policiers ont arrêté un meurtrier à 17 heures. L'assassinat a eu lieu à 15 heures.* Il y a bien une relation inférentielle, d'implication en l'occurrence, qui se trouve cette fois-ci disponible: *meurtrier* implique *meurtre* et *couteau* implique *couper*, mais ils ne se trouvent pas donnés comme «partie» de l'événement, mais respectivement comme agent et instrument, d'où leur autonomie ou aliénabilité par rapport à cet événement.

5. Où il est encore difficile d'atteindre le «tout» à partir de la «partie»

Il ne reste finalement que les relations «partie-tout» strictes telles que «plume/stylo», «tronc/arbre», «clocher/église», «bras/corps», «pneus/voiture», «volant/voiture», «toit/maison», «préface/livre», etc., qui présentent une «partie» conçue définitoirement comme «partie» inaliénable d'un «tout»²⁰. Dans leur cas, le «tout» est effectivement présent comme «tout» dans la représentation de leur concept: la *plume* est la «partie» d'un stylo, le *tronc* est la «partie» d'un arbre, le *clocher* est la «partie» d'une église, etc.²¹ Elles sont donc susceptibles de déterminer le «tout» dont elles sont définitoirement une «partie» et leur seule évocation en SN indéfini devrait donc pouvoir entraîner un défini associatif renvoyant au «tout». Toutes les conditions sont apparemment remplies: l'information véhiculée par l'expression anaphorique reste en effet inférable à partir de l'expression antécédent dans l'orientation anaphorique *un N (partie) ---> le N (tout)*.

Sur le terrain anaphorique, les choses ne vont cependant pas tout à fait comme cela. Les deux séquences de Corblin (1987), quoiqu'elles rentrent dans le cadre d'une association «partie-tout» stricte, nous paraissent, surtout la première, ne pas constituer des enchaînements totalement satisfaisants:

²⁰ Dans le cadre de la présente étude, nous ne faisons pas d'hypothèse relativement à l'extension de cette notion «d'inaliénables» qui pour une langue comme le français, où elle n'est pas marquée morphologiquement de façon explicite, pose des difficultés d'analyse très complexes. Pour une discussion détaillée de ce type de problème, voir particulièrement Haiman (1985, p. 131) et Croft (1990, p. 37).

²¹ Pour la relation partie-tout, voir Riegel (1991).

Il voulait peindre **un clocher**, mais non l'église qui était laide.

Ils distinguèrent d'abord **un toit**, puis s'approchèrent de **la maison**.

L'existence d'anaphores telles que les suivantes ne doit pas tromper:

Un pneu a éclaté. **La voiture** a dérapé.

Je n'ai vu qu'**un tableau**. Je n'ai pas eu le temps de voir **la collection**. (un des contre-exemples de D. Sperber)²².

Comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus, de telles connexions ne sont appropriées que dans l'interprétation de l'indéfini antécédent comme un des N. *Un pneu* renvoie à un des pneus de la voiture et n'est donc nullement responsable de la définitude de la voiture dans la deuxième phrase. On rappellera en guise de preuve l'inversion possible pour les deux exemples précédents:

La voiture a dérapé. **Un pneu** a éclaté.

Je n'ai pas eu le temps de voir **la collection**. Je n'ai vu qu'**un tableau**.

L'interrogation sur l'identité de la voiture, au cas où la source de sa définitude ne serait pas disponible (cf. *Quelle voiture?*; *Quelle collection?*) et la déviance de l'enchaînement si la partie était unique et ne pouvait donc donner lieu à une interprétation en *un des N*:

?**Un volant** s'est brisé. **La voiture** a foncé dans le fossé.

?**Une préface** était alléchante. **Albert** acheta le livre.

Le constat se laisse établir facilement. Bien que la «partie» implique le «tout» et que l'on puisse donc comprendre que l'introduction d'une «partie» spécifique détermine en même temps le «tout» spécifique, les enchaînements associatifs du type *un N (partie) ---> Le N (tout)* restent mal formés. La question est de savoir pourquoi des enchaînements tels que: *?J'admiraïs un clocher. L'église datait du XVe siècle? Il descendit d'un toit et rentra dans la maison.* ne forment pas une connexion anaphorique heureuse, alors que rien apparemment ne s'y oppose. Les

²² On pourrait penser ici aussi à l'autre contre-exemple de D. Sperber sur les archéologues: *«Les archéologues découvrirent d'abord une dent. Le squelette tout entier ne fut découvert que le lendemain.»* Le remplacement de «une dent» par «un crâne», par exemple, montre toutefois que son cas est différent, puisqu'il ne rend pas la séquence anormale: *«Les archéologues découvrirent d'abord un crâne. Le squelette tout entier ne fut découvert que le lendemain.»*

raisons invoquées plus haut pour expliquer l'élimination des «parties» non inaliénables ne peuvent plus servir.

C'est pourtant un facteur qui ressortit à l'aliénation qui s'avère une nouvelle fois pertinent ici. Le fait de présenter à l'indéfini une entité spécifique conçue comme une «partie» inaliénable entraîne, comme Hawkins (1978) l'a bien montré, précisément l'aliénation de la «partie» concernée. Devant le volant d'une voiture qui est à sa place, on dira *voici le volant* et non *voici un volant*, alors que si le même volant est, par exemple, posé en pièce détachée dans la vitrine d'un vendeur d'accessoires pour automobiles, on dira *voici un volant* et non plus *voici le volant*.

On comprend alors pourquoi un enchaînement associatif avec le «tout» est rendu difficile. L'anaphore associative repose sur la continuité entre le «tout» et la «partie». Or, l'emploi de l'indéfini pour la «partie» provoque précisément le contraire, à savoir une rupture avec le «tout». Le passage de la «partie» au «tout» est ainsi par avance compromis par l'aliénation que provoque l'emploi de l'indéfini.

Ce ne sont que des situations qui à la fois justifient l'aliénation de la «partie» dans la phrase introductrice et qui dans la seconde, en réinstallent le caractère inaliénable en rendant saillant le passage vers le «tout», qui autorisent la transition anaphorique *un N (partie) ---> le N (tout)*. Il faut, en somme, que la situation active le passage d'une «partie» d'abord aliénée à son «tout». Semblent répondre à une telle condition, des contextes de perception tels que le suivant:

Ils distinguèrent d'abord **un toit**, puis, à travers le feuillage, découvrirent peu à peu (*toute*) **la maison** (*toute entière*).

Dans cet exemple, la partie est présentée comme aliénée, parce que la perception la fait percevoir ainsi, et l'agrandissement du champ perceptif conduit progressivement de la «partie» au «tout», l'anaphore servant ici à réintégrer la «partie» aliénée comme «partie» d'un «tout» (cf. la différence avec *puis découvrirent peu à peu une maison* et surtout le caractère étrange de *?puis découvrirent peu à peu toute une maison/une maison tout entière*). La perception seule dans la première phrase ne suffit pas. Même s'il paraît moins déviant que l'exemple du clocher et de l'église (*Il voulait peindre un clocher, mais non l'église qui était laide*), parce qu'il justifie l'aliénation du toit entraînée par l'indéfini *un toit*, l'exemple de Corblin (1987): *Ils distinguèrent d'abord un toit, puis s'approchèrent de la maison*, n'est pas entièrement satisfaisant en ce qu'il ne permet pas de comprendre le passage d'une «partie» aliénée à son «tout». On notera aussi que si le

passage n'est pas progressif (cf. l'importance de *d'abord* et de *peu à peu*), la connexion redevient problématique: ?*Ils distinguèrent le toit, puis la maison*. On notera enfin que les marqueurs de totalité (*tout, tout entier*) aident beaucoup en la circonstance.

6. En guise de conclusion

C'est là que, pour terminer, nous placerons le contre-exemple remanié²³ de D. Sperber sur les archéologues:

Les archéologues découvrirent d'abord **un crâne**. Le **squelette** tout entier ne fut dégagé que le lendemain.

Comme celle de perception que nous venons de voir, la situation de fouille des archéologues a pour effet de rendre saillant le passage de la «partie» au «tout», tout en légitimant l'aliénation de départ. Si un tel passage n'est pas activé, l'enchaînement reste caduc, comme le montrent les enchaînements:

?Les archéologues découvrirent d'abord **un crâne**, mais pas le **squelette**.

?Les policiers dégagèrent d'abord **un volant**, mais pas la **voiture**²⁴.

En second lieu, il n'est pas inutile d'ajouter également que dans de tels enchaînements, la première lecture – du moins celle qui semble la plus naturelle – du déterminant qui introduit la «partie» en position initiale est numérale et non indéfinie comme en témoignent les enchaînements suivants:

Les archéologues découvrirent d'abord **un crâne**. Ils **en** exhumèrent **plusieurs autres** le lendemain.

Ils distinguèrent d'abord **deux toits**, puis à travers le feuillage, ils découvrirent le **village** tout entier.

Je n'ai vu qu'un (**deux, trois...**) **tableau(x)**. Je n'ai pas eu le temps de voir la **collection**.

²³ cf. note 22.

²⁴ Ces éléments ne seraient donc pas de véritables «parties» de «touts», mais plutôt dans un type de relation d'ingrédience que Winston, Chaffin & Hermann (1987, p. 423) nomment «member/collection».

On le voit, la possibilité d'avoir une anaphore associative d'orientation *partie* ---> *tout* est extrêmement réduite. Certains pensent même que dans les emplois que nous venons d'illustrer, il y a un petit coup de force rhétorique et qu'il faudrait comparer de tels emplois à ceux où l'indéfini *un N* est remplacé par la tournure *le N d'un N* comme dans: *Ils distinguèrent d'abord le toit d'une maison...* Mais nous n'allons pas entamer une telle comparaison dans cette étude. Il nous suffit d'avoir montré (i) que l'orientation référentielle de l'anaphore associative allait normalement du «tout» vers la «partie» et (ii) pourquoi elle roulait dans ce sens. La réponse à ces deux problèmes a également contribué à éclairer tel ou tel autre aspect de l'anaphore en général et de l'anaphore associative en particulier.

Georges Kleiber

Université de Strasbourg II et URA 668

Richard Patry et Nathan Ménard

Université de Montréal

Références

- AZOULAY, A. (1978) «Article défini et relations anaphoriques en français», *Recherches linguistiques*, vol. 7, pp. 5-47.
- BERRENDONNER, A. (1983) «Connecteurs pragmatiques et anaphore», *Cahiers de linguistique française*, vol. 5, pp. 215-246.
- CHAROLLES, M. (1990) «L'anaphore associative. Problèmes de délimitation», *Verbum*, XIII, pp. 119-148.
- CLARK, H. H. (1977) «Bridging», in P. N. Johnson-Laird & P. C. Wasow (éd.), *Thinking. Readings in cognitive science*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 411-420.
- CORBLIN, F. (1985) *Anaphores et interprétation des segments nominaux*, thèse de doctorat d'État, Université Paris VII.
- CORBLIN, F. (1987) *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève, Droz.
- CROFT, W. (1990) *Typology and universals*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRUSE, D. A. (1986) *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DANJOU-FLAUX, N. (1992) «Le SN le fils d'un paysan: référence définie ou indéfinie?», *Le français moderne*, vol. 60, pp. 22-45.
- FRADIN, B. (1984) «Anaphorisation et stéréotypes nominaux», *Lingua*, vol. 64, pp. 325-360.
- HAWKINS, J. A. (1978) *Definiteness and Indefiniteness*, London, Croom Helm.
- HAIMAN, J. (1985) *Natural syntax*, Cambridge, Cambridge University Press.
- JANSSEN, T. (1980) «Coreference and the interreference in anaphoric relations: Grammatical semantics or pragmatics?», in J. van der Auwera (éd.), *The Semantics of Determiners*, London, Croom Helm, pp. 67-80.
- KLEIBER, G. (1990) «Sur l'anaphore associative: article défini et adjectif démonstratif», *Rivista di Linguistica*, vol. 2, pp. 156-175.
- KLEIBER, G. (1991) «Anaphore-deixis: où en sommes-nous?», *L'information grammaticale*, vol. 51, pp. 3-18.
- KLEIBER, G. (à paraître a) «Anaphore associative et inférences», in J. David & J.-E. Tyvaert (éd.), *Lexique et inférence*, Actes du colloque de Metz, novembre 1991.
- KLEIBER, G. (à paraître b) «L'anaphore associative roule-t-elle ou non sur des stéréotypes?», in Ch. Plantin (éd.), *Lieux communs, topoï, stéréotypes, clichés*, Actes de colloque de Lyon, mai 1992.

- KLEIBER, G. (à paraître c) Anaphore associative, pontage et stéréotypie.
- KLEIBER, G. (à paraître d). «Référence pronominale: comment analyser «il»?», *Actes du colloque Indexicalisation et représentation*, Bâle, 22-23 novembre 1989.
- KLEIBER, G. & I. TAMBA-MECZ (1990) «L'hyponymie revisité: inclusion et hiérarchie», *Langages*, vol. 98, pp. 7-32.
- PATRY, R. & N. MÉNARD (1985) «Spécificité du lexique dans l'analyse de la cohésion: problématique et perspectives d'applications», *Bulletin de l'Association canadienne de linguistique appliquée*, vol. 7, pp. 167-179.
- PATRY, R. & N. MÉNARD (1992) «Problèmes d'orientation référentielle dans l'analyse de la cohésion», *Revue québécoise de linguistique*, vol. 21, n° 2, pp. 145-181.
- REICHLER-BÉGUELIN, M.-J. (1988) «Anaphore, cataphore et mémoire discursive», *Pratiques*, vol. 57, pp. 15-43.
- RIEGEL, M. (1991) «Transitivité et conditionnements cognitifs: la relation partie-tout et la complémentation verbale», *LINX*, vol. 24, pp. 133-146.
- WEBBER, B. L. (1988) «Tense as discourse anaphor», *Computational Linguistics*, vol. 14, pp. 61-73.
- WINSTON, M., R. CHAFFIN & D. HERMANN (1987) «A taxonomy of part-whole relations», *Cognitive Science*, vol. 11, pp. 417-444.
- WIEDERSPIEL, B. (1989) «Sur l'anaphore : du modèle «standard» au modèle «mémoirel», *Travaux de linguistique et de philologie*, XXVII, pp. 95-111.
- WILMET, M. (1986) *La détermination nominale*, Paris, Presses Universitaires de France.
- WINKELMANN, O. (1978) *Artikelwahl, Referenz und Textkonstitution in der französischen Sprache*, Frankfurt, Haag & München.